

2024- 124
ARRETE MUNICIPAL
Occupation du domaine public

NOUS, Maire de Bermonville, commune déléguée de Terres-de-Caux,
VU :

- le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivité Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.4,
- le Code de la Route,
- l'article R 610-5 du Code Pénal,
- les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,

Vu la demande effectuée par l'entreprise **STGS NORD OUEST sise 155 Rue des Frères Lumière 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE** pour effectuer des **travaux de branchement neuf d'eau potable**, sis 7 Rue des Clos Masures à Bermonville - 76640 TERRES-DE-CAUX,

ARRETONS

ARTICLE 1er : A compter du **vendredi 9 août 2024 et jusqu'à la fin du chantier**, l'entreprise STGS NORD OUEST est autorisée à effectuer des travaux de branchement neuf d'eau potable, sis 7 Rue des Clos Masures à Bermonville - 76640 TERRES-DE-CAUX

ARTICLE 2 : Durant cette période, sur la RD29 Rue des Clos Masures, **la circulation sera régulée par feux tricolores dans les deux sens de circulation.**

ARTICLE 3 : **Le demandeur aura la charge de la signalisation de son chantier** dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents prouvant résulter des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en infraction à la législation en vigueur pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux. Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 25 juillet 2024.

Sophie COUSIN,
Maire de Bermonville.



STGS NORD OUEST
Julie KUBIAK
155 Rue des Frères Lumière
76330 PORT-JEROME SUR SEINE
Tél. : 0233794679
Courriel : julie.kubiak@stgs.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE : Voirie &
Assainissement
Fauville-en-Caux - Place Gaston Sanson
76640 TERRES DE CAUX

Le 24/07/2024

Objet : Information préalable à des travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de TERRES DE CAUX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Réalisation d'un branchement neuf eau potable

Emplacement : 7 Rue des Clos Masures 76640 TERRES DE CAUX

Début du chantier : 09/08/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2024072403452D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Julie KUBIAK

 Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.63455721,49.6398956 0.6354477,49.64003456 0.63546916,49.63943704
0.63476106,49.63931197 0.63455721,49.6398956</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
 (49.639896 0.634557); (49.640035 0.635448); (49.639437 0.635469); (49.639312 0.634761); (49.639896 0.634557);



J'atteste de l'exactitude des informations fournies
 Fait à : **PORT-JEROME SUR SEINE** Le : **24 07 2024**
 Nom : **KUBIAK** Prénom : **Julie** Qualité :

Pièces jointes à la demande
 Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :
 Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème}
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}
 Schéma de signalisation

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :
 Le demandeur Une entreprise spécialisée
 Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Interruption de :
 Circuler véhicules légers poids lourds
 Stationner véhicules légers poids lourds
 Dépasser véhicules légers poids lourds
 Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 Autres prescriptions :

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802736999



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **KUBIAK** Prénom : **Julie**
Dénomination : **STGS NORD OUEST** Représenté par :
Adresse Numéro : **155** Extension : Nom de la voie : **Rue des Frères Lumière**
Code postal **7 6 3 3 0** Localité : **PORT-JEROME SUR SEINE** Pays : **France**
Téléphone **0 2 3 3 7 9 4 6 7 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **julie.kubiak@stgs.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **DRU** Prénom : **PHILIPPE**
Adresse Numéro : **7** Extension : Nom de la voie : **RUE DES CLOS MASURE**
Code postal **7 6 6 4 0** Localité : **TERRES DE CAUX** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D29 - Rue de la Mairie**
Code postal **7 6 6 4 0** Localité : **TERRES DE CAUX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **BRANCHEMENT NEUF EAU POTABLE**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 9 0 8 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **0 9 0 8 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

COMMUNE : **BERMONVILLE** *Terre de caux 76640*

Lieu-dit ou adresse : 7 Rue de la Mairie
changement de nom de rue 7 rue des ches masures

PLAN DE SITUATION

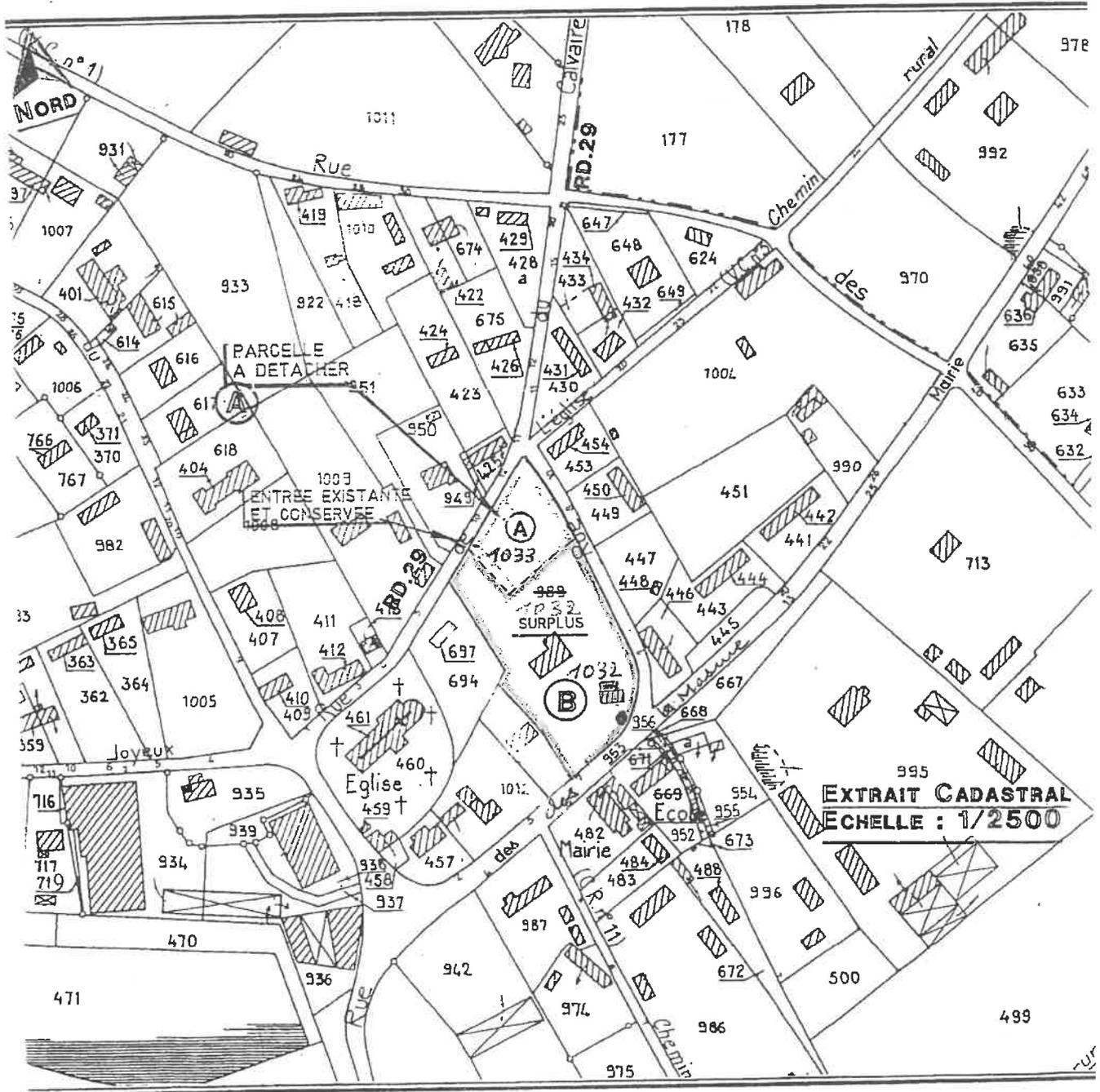
Propriété : **Monsieur et Madame DRU Philippe**

Cadastrée Section A Numéro ~~989~~ *Passé à 1032*

Contenance cadastrale : ~~5432 m²~~ *4245 m²*

La contenance ci-dessus indiquée ne peut faire l'objet d'aucune garantie de la part du Géomètre-Expert.

PLS



Jean-Luc LECHÈNE
GÉOMÈTRE EXPERT FONCIER D.P.L.G.

Le 24/07/2024

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- 41709_4_Juin_2024_143547_GMT_0200.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?FYDaAdCa>
- 41709_30_mai_2024_095000_GMT_0200.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?nuKcuVQZ>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?MbgMCjqa>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

